

21 nov 2013 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2013

## Achats communs pour la police intégrée sur le fonds de la sécurité routière

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les achats communs pour la police intégrée sur le fonds de la sécurité routière 2012.

Les recettes du fonds de la sécurité routière s'élèvent à 143.216.883,47 euros pour l'année 2012. Un montant de 9.973.700 euros en est prélevé pour les dossiers relatifs aux achats communs pour la police intégrée. Il est attribué aux services de contrôle en matière de sécurité routière qui dépendent du SPF Intérieur, afin de financer des projets qui permettent une constatation plus efficace des infractions de circulation, visent un traitement et une perception plus rapide des amendes et soutiennent l'acquisition de matériels standardisés par des achats communs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>